

235, RUE DU GENERAL DE GAULLE

69530 BRIGNAIS

Tel. : +33 (0)4 78 86 81 00

Fax : +33 (0)4 78 86 81 08

www.slycma.com

Index Egalité Professionnelle de la société SLYCMA

L'employeur d'une entreprise d'au moins 50 salariés doit calculer et publier un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index a été conçu comme un outil pour mettre fin aux inégalités professionnelles.

Chaque année, avant le 1^{er} mars, l'employeur doit publier la note de l'index sur le site internet de l'entreprise

L'index se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100 :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- Écart de répartition des augmentations individuelles
- Écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) → Slycma n'est pas concernée
- Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
- Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Voici les résultats de Slycma pour l'année 2022 : Note finale « calculable » : 87/100

Voici les notes obtenues sur les 3 années précédentes :

Résultats pour 2021 : Note finale « calculable » 40/45

Résultats pour 2020 : Note finale « calculable » 55/60

Résultats pour 2019 : Note finale « calculable » 35/45